

# François-Joseph DOUBLE

## inventeur de l'auscultation en 1817 \*

par le Docteur FINOT

Dans les derniers jours de janvier 1817(1) (et non à la fin de cette année, comme le dit Roux(2)), paraissait chez l'éditeur Croulebois le second tome de la *Sémiologie Générale, ou Traité des Signes et de leur valeur dans les maladies*, par François-Joseph Double. Pas plus que le tome I, qui avait paru en 1811, il n'obtint de succès particulier. Il aurait pourtant dû faire sensation, car il formulait, de la façon la plus nette, les règles positives de l'auscultation directe (ou immédiate), et cela deux ans et demi avant le *Traité de l'Auscultation médiate* de Laennec.

L'auteur pourtant n'était pas un inconnu. Bien que dénué de tout titre officiel, hospitalier ou professoral, il était déjà apprécié par divers travaux, médicaux ou journalistiques.

Né le 11 mars 1776, d'un apothicaire de Verdun-sur-Garonne, près de Castel-Sarrazin, il s'était d'abord tourné tout naturellement vers la pharmacie, qu'il commença d'étudier dans l'officine de son père, puis à Toulouse(3). Dans cette ville universitaire, il prit goût à la médecine, et obtint d'aller s'inscrire à la Faculté de Montpellier, où les études se poursuivaient à peu près comme avant 1792, malgré la Révolution qui l'avait supprimée puis remplacée par une simple Ecole de Santé. Elle avait gardé les mêmes professeurs : Chaptal, Baume, Dumas, Barthez, Fouquet, etc. Elle délivrait toujours des diplômes de docteur, et Double y passera sa thèse en messidor an VII (juin 1799) sur *l'Imminence des maladies en général*, sujet assez vague, et sentant encore son XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'année suivante, il arrive à Paris. Protégé par Chaptal, et surtout par Sédillot, il est admis presque aussitôt à la *Société de Médecine de Paris*, et devient secrétaire au Journal de la Société, un des plus importants de

---

(\*) Communication présentée à la Société Française d'Histoire de la Médecine le 23 mai 1970.

l'époque, où ses articles de critique obtiennent beaucoup de succès. Mais sa renommée commence surtout à propos du fameux *Concours international de 1807*, sur le *Traitement du Croup*, institué par Napoléon à la suite du décès du petit prince Louis de Hollande, qu'il aimait particulièrement et pensait adopter pour son héritier. Double n'obtint pas le prix, mais la Première Mention Honorable, et son Mémoire fut publié en 1811, aux frais de l'Etat. Ce n'était pas d'ailleurs un travail bien original, mais du moins une bonne revue générale (pour l'époque), avec division en trois formes : inflammatoire, catarrhale et nerveuse, fort éloignée encore de toute notion d'unité et de spécificité. En 1807, il avait traduit et annoté une nouvelle édition de *l'Interpres Medicus*, de Klein.

Entre temps, il donnait au Journal de la Société de Médecine des articles sur la Sémiologie, qui furent appréciés par Chaptal. C'est sur les conseils de ce dernier qu'il les réunit en volumes (4). Le premier avec, bien entendu, une pompeuse dédicace à son protecteur, parut, nous l'avons dit, en 1811, mais il n'y a pas grand'chose à y glaner. Dans le second tome, sorti en 1817, les conditions sont tout autres, et voici ce que nous y lisons, d'abord à la page 51, parmi les *Signes fournis par la Respiration* :

« Pour bien apprécier le bruit que les malades font en respirant, et pour le saisir très clairement, même lorsqu'il semblerait d'abord ne pas exister, il faut approcher exactement l'une des deux oreilles contre la paroi thoracique, et en parcourir ainsi tous les points et toutes les faces. Non seulement on distingue fort bien ainsi la nature et l'intensité du bruit qui a lieu, mais on en fixe assez précisément le siège. J'ai retiré souvent de grands avantages de ce mode d'exploration de la respiration *qui m'est propre*, et auquel j'ai été naturellement conduit par le même mode d'exploration appliqué aux battements du cœur, dont je faisais chaque jour de très utiles applications cliniques. »

Ceci pour l'exploration pulmonaire. Et voici pour l'auscultation cardiaque, à la page 186 du même volume :

« C'est surtout par la *taction* qu'on reconnaît et qu'on apprécie les palpitations. Il y a cependant, pour les palpitations du cœur, un moyen plus certain et plus lucide. Il consiste à appliquer exactement son oreille contre la région du cœur ; alors, non seulement on touche plus immédiatement les battements de cet organe pour juger de leur force et de leur fréquence, mais on entend encore jusqu'à ses mouvements les plus composés, au point d'en distinguer et d'en saisir les moindres irrégularités. Que les praticiens se livrent habituellement à ce mode d'exploration du cœur, qu'ils sachent surmonter l'espèce de ridicule attaché autant à la position singulière qu'il faut prendre qu'à tout ce qu'offre de nouveau et d'extraordinaire ce genre d'exploration, et ils en retireront les instructions les plus fécondes. »

Je pense que cette lecture ne peut laisser aucun doute dans l'esprit. Double a bien décrit parfaitement, et le premier (car aucun auteur n'en a touché un mot avant lui), le mode d'exploration par l'oreille des poumons

et du cœur. Et il l'a même pratiqué assez souvent pour prémunir le médecin contre le ridicule d'une position gênante et inhabituelle, excluant pour un moment la gravité protocolaire de son maintien.

Mais il ne suffit pas de décrire un procédé nouveau : il faut en chercher les applications utiles et dignes de l'invention. C'est à quoi Double s'est essayé assez longtemps, tout au moins par la clinique pure. Le chapitre de son livre : *Signes tirés de la respiration* développe celui donné par Landré-Beauvais dans sa *Séméiotique*, en 1809 et 1811 (et qui, bien entendu, ne dit pas un mot de l'auscultation). Il décrit ainsi une respiration *bruissante*, une autre *haletante* ou *soufflante*, une *sifflante*, une *ronflante*, une autre *stertoreuse* ou *râlante*, une *plaintive* ou *gémissante*, une *suspirieuse*, pour finir par des respirations *égale* ou *inégale*, *fréquente* et *rare*, *vive* et *lente*, *grande* et *petite* ; chacune d'elles ne s'appliquant malheureusement point à des cas déterminés, mais à des affections pulmonaires très diverses, de sorte qu'elles n'apprennent rien de nouveau à celui qui les diagnostique. Dans ce véritable fatras, il semble pourtant que, sous le nom de respiration *bruissante*, il désigne particulièrement *les souffles*, le souffle tubaire en particulier, qu'il entend en un point bien limité du thorax, et le plus souvent dans la pneumonie. Peut-être désigne-t-il aussi par là le souffle amphorique, quoiqu'il ne parle pas ici de la phthisie pulmonaire. En somme, plus de souvenirs hippocratiques que de trouvailles.

En ce qui concerne le cœur, il demeure aussi vague, s'attachant surtout à distinguer les palpitations purement nerveuses de celles qui accompagnent les maladies du cœur. « Il faut bien distinguer, dit-il, les palpitations du cœur, ses resserrements, ses trémoussements, qui ne sont sensibles que pour celui qui les éprouve, d'avec les battements qui se manifestent à l'observateur par la taction, la vue ou l'ouïe. Les uns ne dénotent qu'une affection nerveuse passagère, ou du moins peu grave, les autres sont de véritables symptômes d'une lésion organique presque toujours funeste.

« Les mouvements du cœur, quand on a l'habitude de les étudier par les moyens que j'ai indiqués, offrent une variété de force, de fréquence, d'intermittence, de bruissement, d'ondulation, de frémissement ou de tremblement bien au-dessus de la variété des signes connus dont ils sont l'expression... » Il ne caractérise même pas le *bruissement*, que l'on pourrait sans doute rapprocher du bruissement respiratoire cité plus haut, et qui correspondrait ainsi au souffle de l'insuffisance ou du rétrécissement valvulaires. En somme, ce sont de perpétuels tâtonnements. Il a entendu à coup sûr tous les bruits, pathologiques ou physiologiques broncho-pulmonaires ou cardiaques, mais n'a pas su les interpréter ni tirer vraiment parti de sa découverte.

Cela d'ailleurs est tout à fait compréhensible. Double est uniquement un praticien, avec une importante clientèle qui lui permet de nombreuses observations cliniques, mais sans possibilité de contrôle anatomique par autopsies, condition indispensable pour des observations complètes et scientifiques, et qui ne relèvent en somme que de l'hôpital.

On conçoit dès lors que Laennec, qui découvrit non l'auscultation, mais le stéthoscope, sur une malade de ville, et était déjà un anatomo-pathologiste éprouvé, mais surtout médecin de Necker, ait pu, deux ans et demi après Double, et avec le même point de départ, élever son impérissable monument, et coupé, du même coup, les ailes à son prédécesseur. Il le fit, à vrai dire, d'une manière sinon brutale, au moins dédaigneuse, en l'accablant de son silence.

Car celui que l'on appelle souvent le bon Laennec ne l'était en réalité que dans le privé. Il l'était moins en matière professionnelle ou pédagogique. Très sévère aux examens, il n'admettait guère, même de ses pairs, la contradiction sur ce qu'il estimait la vérité, et maniait à ravir le sarcasme et la causticité. Broussais l'apprit à ses dépens. Et, comme tous les hommes de valeur, et même quelques autres, il était volontiers égocentriste, même en matière d'antériorité, et Double en fit l'épreuve.

« *Quelques médecins*, se borne à dire Laennec dans la première édition de son *Auscultation médiate* (5), ont essayé d'appliquer l'oreille sur la région précordiale. Les battements du cœur sont ainsi beaucoup plus sensibles. Cette méthode est cependant loin de donner les résultats qu'elle semble promettre. *Je ne l'ai trouvée indiquée nulle part*. Aussi incommode d'ailleurs pour le médecin que pour le malade, le dégoût seul la rend impossible dans les hôpitaux ; elle est à peine proposable chez la plupart des femmes. Par ces divers motifs, ce moyen ne peut être mis en usage que très rarement, et on ne peut en obtenir *aucune donnée* utile et applicable à la pratique... »

Ainsi était exécutée, en quelques lignes, l'auscultation immédiate et son inventeur, négligeant même absolument l'auscultation pulmonaire, pourtant bien décrite par Double. Dans la seconde édition, ce sont les mêmes termes ; mais il ajoute deux noms : ceux de Corvisart et de Bayle, qui n'en ont jamais touché un mot dans leurs ouvrages (à part le passage où Corvisart dit avoir écouté les bruits du cœur *très près* de la poitrine). Laennec insiste encore sur d'autres difficultés inhérentes à l'auscultation directe, développées en cinq importants alinéas : impossibilité d'atteindre certains points limités (aisselle), fatigue du malade, fatigue du médecin, bruits adventices dus à la largeur de la surface appliquée sur le thorax, etc. En somme, il paraît presque aussi fier de sa découverte du stéthoscope que des magnifiques conséquences qu'il a tirées de son emploi, et qu'il aurait trouvées tout aussi bien avec la méthode directe, s'il l'avait appliquée avec le même soin que l'autre. D'ailleurs tout le mal qu'il se sera donné pour éliminer l'auscultation immédiate ne servira pas à grand-chose, puisque, lui disparu (et malgré les protestations de Mériadec (6), Chomel, son successeur direct à la chaire de la Charité, et son collègue Andral (7), n'emploieront plus que ce mode d'auscultation, jugée plus simple et tout aussi efficace que la médiate. Ils seront suivis par tous les médecins de l'époque, sauf peut-être pour le cœur, où le stéthoscope de Piorry prendra très vite la relève, et cela pour un siècle. Ce sera la petite revanche de Double, bien mince à la vérité, et la seule.

Il n'empêche que les découvertes de Laennec avaient si complètement

bouleversé la sémiologie thoracique que Double se trouvait rejeté dans l'ombre quasi totale, au point que c'est tout juste si, douze ans après, en 1832, il se risque à rappeler, assez brièvement d'ailleurs, son invention dans son exposé de titres à l'Académie des Sciences. Et voici comment Bousquet, dans son *Eloge posthume* de Double, à l'Académie de Médecine en 1842, appréciait cette petite réclamation :

« M. Double *se croyait* quelques titres à la découverte qui a rendu le nom de Laennec si célèbre. Et ces titres, il les a rappelés dans une circonstance solennelle, dans la lecture qu'il fit à l'Institut pour appuyer sa candidature. Si M. Double entrevit en effet ce que le génie de Laennec a mis en lumière, que de regrets n dut-il pas avoir en pénétrant dans ce nouveau monde à la suite de son heureux rival. Car, il ne faut pas se faire illusion, rien aujourd'hui ne pourra déposséder le nom de Laennec. Et, quelque mérite qu'on accorde à M. Double, les premiers dans tous les genres sont ceux qui ont le génie de l'invention. »

Ce n'est pas très exact pour l'invention, ni très chaud pour un éloge posthume, ordinairement un peu dithyrambique. Pariset avait été, trois ans auparavant, c'est-à-dire du vivant de Double, plus équitable pour lui, dans son *Eloge* de Laennec à l'Académie de Médecine (8). Après avoir dit un mot de Double à propos de sa *Séméiologie*, il en arrive à l'auscultation, et écrit ceci :

« Il est certain qu'elle était en principe dans quelques paroles d'Hippocrate. D'autres, parmi les modernes et les contemporains, l'avaient connue et même pratiquée, spécialement M. Double. Mais les paroles d'Hippocrate étaient mal comprises et même rejetées par les commentateurs. Les modernes n'avaient qu'ébauché la méthode sans en soupçonner l'étendue ; ... et tous se sont tenus à l'entrée de la grotte, aucun n'en a sondé les profondeurs, n'en a consulté les oracles, n'en a rapporté les réponses. Laennec seul en a eu la gloire. »

Ceci serait tout à fait juste, si Pariset, au lieu de dire : *les modernes*, au pluriel, avait écrit un seul nom : *Double*, puisqu'il était le seul, avant Laennec, à avoir exposé la nouvelle méthode avec toute la clarté désirable. Quoiqu'il en soit, après Bousquet et Pariset, on cesse complètement de faire mention de Double dans les traités ou précis de pathologie ou de sémiologie. Déjà, Barth et Roger, en 1840, c'est-à-dire avant sa mort, dans leur petit *Traité d'Auscultation*, compendium de tant de générations médicales, l'ont négligé. Il en est de même de Bouillaud dans son *Traité clinique des Maladies du Cœur*, en 1836 et 1841, plus tard de Lasègue, dans son *Précis d'Auscultation*, vers 1865, et de Potain, dans ses *Cliniques de la Charité* en 1894 et, bien entendu, dans tous les traités qui ont suivi. Seul Rouxeau, dans son *Laennec après 1806*, en 1914, consacrera quelques lignes, assez négligentes il est vrai, à l'oublié (9).

Il faut bien dire d'ailleurs que, si l'on ne lui rendit pas justice sur le fait de l'auscultation, cela ne nuisit en rien à une carrière qui devait s'avérer

particulièrement brillante et honorée. Ses succès de clientèle ne cessèrent de s'accroître, et le Dr Ménière, lui-même, chef de service et professeur agrégé, pouvait, dans un de ses ouvrages (10), le qualifier de « célèbre ». Cette notoriété était due pour une bonne part à ses qualités de thérapeute. Non seulement il avait fait, à ses débuts, des études de pharmacologie assez poussées, mais, ayant épousé la fille d'un chimiste connu, Pelletier père, très lié à Montpellier avec Chaptal (ce qui explique les bons offices rendus à Double par ce dernier), il ne cessa guère de travailler, et même de collaborer avec son beau-frère Joseph Pelletier, le futur inventeur de la strychnine et de la quinine. Il se trouva, par cela même, des premiers à étudier cliniquement les effets de ces deux substances, particulièrement de la quinine, qu'il maniait, paraît-il, de main de maître, ainsi d'ailleurs que les autres alcaloïdes peu à peu isolés à l'époque, ce qui le posait comme un médecin tout à fait progressif et novateur. On vantait ses prescriptions originales, surtout de bols, dont quelques-unes demeurèrent longtemps dans les formulaires (11).

Aussi, dès la création de l'Académie de Médecine en 1820, il fut nommé parmi les tout premiers titulaires. Sa facilité de parole le fit choisir souvent comme rapporteur. D'abord Secrétaire annuel, puis Vice-Président, il accéda à la présidence en 1830. Le 3 août 1831, il était rapporteur de la Commission du choléra, qui apparaissait alors en Europe, et c'est lui qui signa, l'année suivante, l'*Instruction pratique sur le choléra-morbus*, dont les premiers cas venaient d'être signalés en France, en mai 1832.

Cette même année, il fut élu, en remplacement de Portal, à l'Académie des Sciences, où il voisina, dans la onzième section, avec des savants comme Magendie, Serres, Larrey, Roux et Breschet, ce qui n'était pas si mal pour un simple praticien. C'est à cette occasion qu'il devait, comme nous l'avons dit, rappeler sa découverte de l'auscultation. A peu près en même temps, son frère Pierre obtenait un autre genre de succès, en accédant, en 1833, au siège épiscopal de Tarbes. Enfin, quelques années plus tard, en 1839, on parla beaucoup de lui pour une élévation à la pairie, à laquelle son titre de membre de l'Institut lui permettait d'accéder. Mais la cessation préalable d'exercice étant exigée pour cette nomination, il renonça à son projet (12).

Au physique, il était, nous dit Bousquet, « de taille moyenne, de constitution maigre et sèche », avec un visage au front haut, au nez un peu long, aux pommettes saillantes, encadrées, selon l'usage, par des favoris courts, et l'aspect grave et réfléchi de tout bon consultant de l'époque, un peu empâté seulement sur le tard. A soixante-cinq ans, il conservait intacte son activité, à peine gêné par d'assez fréquentes migraines. Le 7 juin 1842, appelé au ministère de la Guerre pour donner ses soins au maréchal Soult, qui était de ses clients, il fut pris de syncope. Ramené à son domicile, au n° 3 du quai Voltaire, il se contenta de garder la chambre pendant quelques jours, avec quelques signes pulmonaires, mais fut emporté brusquement le 12 du même mois. Son beau-frère Pelletier, comme lui membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, devait le suivre à un mois d'intervalle, le 19 juillet.

Il laissait, avec une grosse fortune (dont il n'était pas un écu, disait-il, qui ne sentit la fièvre), deux enfants, un fils et une fille.

Le fils, Léopold, né en 1812, passa par l'Ecole Polytechnique, fut officier d'artillerie et aide de camp du Maréchal Soult. Mais il donna bientôt sa démission pour se livrer à sa passion de collectionneur. Dans son bel hôtel de la rue Louis-le-Grand, il amassa, en un demi-siècle, des trésors de l'art des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : meubles, tableaux, tapisseries, armes, livres, argenterie et raretés de toutes sortes, dont la vente, quelques mois après son décès, en 1881, fut un événement et rapporta, après six vacations, la coquette somme de deux millions six cent mille francs, or bien entendu (13).

Quant à la fille, Mélanie, elle connut aussi une espèce de célébrité, mais d'un autre genre. Ayant manqué, en 1830, un mariage avec le professeur de Sorbonne et futur ministre Villemain, qu'elle regretta fort, malgré sa laideur et le négligé de sa personne, elle contracta une première union assez banale et sans histoire. Devenue veuve, elle fut, dit-on, la maîtresse de Mérimée puis, en 1848, épousa le fameux comte italien Libri (14), réfugié politique, mathématicien de valeur, membre de l'Institut, grand bibliophile, bombardé par Guizot, professeur à la Sorbonne et Inspecteur Général des Bibliothèques de France. C'était, en l'espèce, introduire le loup dans la bergerie. Il les écuma en effet de la belle manière, confisquant à son profit les plus belles éditions, reliures de luxe, manuscrits rares, etc., dont il faisait de temps en temps des ventes très fructueuses. Les plaintes contre lui avaient beau s'accumuler, Guizot le couvrait mordicus, jusqu'au jour où la révolution de 1848 le mit à bas. Libri se réfugia en Angleterre, avec les livres volés, bien entendu, et on en fut réduit à le condamner par contumace. Mais il avait gardé de chauds défenseurs, tant en France qu'à l'étranger, qui en faisaient une manière de martyr. C'était le cas de Mélanie qui, dans son exaltation, l'épousa précisément en cette année 1848, et de son ami Mérimée. L'un et l'autre le défendirent *unguibus et rostro*, et à leur grand dam. Mérimée, tout Inspecteur Général des Monuments historiques qu'il fût, récolta, pour quelques articles parus à ce moment dans la *Revue des Deux Mondes*, assez mordants, il faut le dire, quinze jours de prison ferme et mille francs d'amende (dont il s'acquitta d'ailleurs sans barguiner), pour insultes à la magistrature (15). Quant à Mélanie, pourtant fort bien dotée, et malgré plusieurs ventes très fructueuses de livres en Angleterre, elle fut complètement ruinée par Libri, et mourut peu après de chagrin (16).

Pour conclure, il est bien certain que le Dr Double qui fut, par ses contemporains, hautement apprécié et même honoré, n'a pas trouvé la même audience auprès de la postérité. Elle lui a refusé assez injustement une petite place dans l'ombre de Laennec, sous le prétexte que, s'il avait tracé le chemin de la Terre promise, il n'y avait point pénétré. Evidemment, mais ce n'était pas une raison, parce qu'il était demeuré sur le seuil, pour qu'on repoussât ce Petit Prophète dans les ténèbres extérieures...

## BIBLIOGRAPHIE

1. *Journ. de la Librairie*, 1<sup>er</sup> févr. 1817.
  2. *Laennec après 1806*, p. 192.
  3. BOUSQUET, *Eloge de Double*, in *Mém. de l'Acad. de Méd.*, 1845.
  4. DOUBLE, *Préf. de la Séméiologie*, Tome I.
  5. Page 6.
  6. LAENNEC, *Auscultat. médiate* (3<sup>e</sup> éd., 1831), Tome I, p. 43.
  7. LAENNEC, *ibid.* (4<sup>e</sup> éd., 1837), T. I. p. 43 (note).
  8. PARISSET, *Eloge de Laennec*, in *Mém. de l'Acad. de Méd.*, 1840, p. 36.
  9. *L.c.*, p. 192.
  10. Dr P. MENIERE, *Journal*, p. 302.
  11. BOUSQUET, *L.c.*
  12. Id., *ibid.*
  13. P. EUDEL, *L'Hôtel Drouot en 1881*, p. 204 et suiv.
  14. DE PONTMARTIN, *Episodes litt.*, p. 303.
  15. MERIMEE, *Corresp. gén.*, T. VII, p. 352 et suiv.
  16. DE PONTMARTIN, *L.c.*
-